

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Décret n° 2024 - 117
Portant nomination du Président du Comité national de l'Initiative
pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;
Vu le décret n° 2013- 881 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives ;
Vu le décret n° 2019 - 768 du 08 avril 2019 portant nomination du Président du Comité national de l'Initiative pour dans les Industries extractives (ITIE) ;
Vu le décret n° 2020 - 2104 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2022 - 1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2023 - 2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement,
Vu le décret n° 2023 - 2106 du 11 octobre 2023 portant nomination du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République,

DECRETE :

Article premier.- Madame Oulimata SARR, est nommée Président du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives, en remplacement de Madame Awa Marie Coll SECK.

Article 2.- Le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 07 février 2024

Par Le Président de la République
Le Premier Ministre


Amadou BA


Macky SALL